

Réponse du Conseil d'Eglises chrétiennes en France à la lettre de l'ACAT du 5 janvier 2002 et au texte "En vue de l'accueil à la Table du Seigneur"

Auteur(s) : CECEF; CONSEIL D'EGLISES CHRETIENNES EN FRANCE;

Chers amis de l'ACAT, Chers frères et sœurs en Christ,

Votre lettre et l'interpellation qu'elle porte a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil des Eglises Chrétiennes en France. Débat dont nous souhaitons vous faire part, tout en regrettant qu'il n'apporte pas du nouveau dans ce questionnement.

- I - NOUS VOUS COMPRENONS

Lorsqu'en de nombreux lieux, des chrétiens de confessions différentes s'engagent dans un même témoignage et une même action, quand la vie commune nous conduit à une grande communion de foi dans bien des domaines (on pense aux foyers interconfessionnels que le CECEF a aussi reçus), la souffrance de la séparation s'accroît et le « désir d'intercommunion » se fait pressant. Lorsqu'au nom du Christ serviteur - crucifié, on lutte au coude à coude pour une meilleure solidarité humaine, lorsqu'on entre par la prière et l'action dans la détresse de femmes et d'hommes frappés à mort par l'injustice et la haine, nos divisions ecclésiales ont quelque chose de dérisoire et l'impossible partage du repas du Seigneur apparaît plus scandaleux, sans doute aux yeux du monde mais surtout aux yeux de Dieu.

Nos cris de supplication et de repentance, nos soupirs d'espérance aussi, (Romains 8) montent vers Dieu, Trinité d'amour qui attend de nous un témoignage cohérent et prophétique de réconciliation. Nous sommes en communion avec vous lorsque vous évoquez *la crédibilité du témoignage commun que nous nous efforçons de lui rendre devant tous les hommes*.

Au CECEF, tous autant que nous sommes, nous partageons vos sentiments, nous mesurons et nous regrettons ces limites qui sont aussi pour nous une souffrance et un scandale au regard de notre vocation de témoins du Dieu Père, Fils et St Esprit.

Nous recevons votre question, nous la partageons, nous vivons aussi cette tension impatiente et douloureuse. Nous voulons vous dire qu'il n'y a pas d'un côté ceux qui réclament l'ouverture d'un accueil eucharistique au nom de leurs liens dans le combat de la foi, et de l'autre des instances sourdes à ces appels, figées dans leurs convictions.

Nous voyons bien que plus nous entrons dans le témoignage commun, plus la communion s'intensifie entre nos Eglises, plus l'appel à l'accueil eucharistique réciproque se fait sensible. Cependant, la pression n'est pas

forcément bonne conseillère spirituelle, et certaines transgressions sont aussi des scandales. Elles ne doivent pas faire oublier que la communion dans la prière et l'action sont déjà un beau témoignage porté devant le monde.

Alors que nous avançons ensemble dans la confession commune de la Foi, en paroles et en actes, la prière sacerdotale du Fils « qu'ils soient un » dont nous faisons mémoire dans la Cène et l'Eucharistie, résonne dans nos cœurs et nos Eglises comme une invitation insistante à la conversion.

Changer est un long processus pour chacun et pour nos Eglises. Il n'est pas sans douleurs ni renoncements. Changer ne se fait pas tout seul mais en solidarité avec nos familles ecclésiales respectives qui tiennent à exprimer ce qui est pour elles une vérité de foi, et qui doivent aussi tenir leur unité interne face aux réactions identitaires de communautés fragilisées.

Notre témoignage de chrétiens en processus de conversion est pris en étau entre l'exigence d'un témoignage commun cohérent, et nos convictions, nos histoires et nos solidarités ecclésiales.

Comment résoudre cette tension ?

Cette souffrance nous pousse à soutenir nos Eglises dans l'étude de ces questions afin de parvenir à une communion plus complète, car celle-ci est *inséparable d'une existence chrétienne appelée au partage et au don de soi*, comme vous le dites à juste titre.

Elles ne sont d'ailleurs pas laissées à l'abandon et nos convictions théologiques et ecclésiales sont mises sans cesse « en travail ». Nous vous signalons les travaux actuels des comités mixtes : le dernier texte baptistes / catholiques sur la Cène -Eucharistie (2001), ou l'actuel dialogue luthéro-réformés / catholiques qui travaille la question des ministères pour en venir à celle de l'accueil eucharistique.

Aujourd'hui, chacune de nos Eglises, selon sa manière d'articuler témoignage, unité ecclésiale et communion eucharistique, répond différemment.

C'est ce que nous essayons d'exprimer dans le point III.

- II - L'INSTANCE « CECEF »

Parmi les éléments de réponse à votre lettre nous devons vous rendre attentifs au statut du Conseil d'Eglises Chrétiennes en France. Il n'est pas un organisme ecclésial, ni une superstructure ecclésiale, mais un organe de rencontre et de concertation. Il ne peut, à ce titre, prendre de décisions à la place des Eglises, ni indiquer une discipline qui ne serait pas

celle des Eglises ou qui en serait une sorte de synthèse. Il n'est pas davantage un lieu de débat théologique approfondi (même si la théologie s'exprime forcément à travers nos prises de positions et nos débats) et ne saurait prendre de positions différentes de celles des Eglises qui le composent sur des points de doctrine, à plus forte raison s'il s'agit de points de controverse, et c'est le cas pour le partage de la Sainte Cène et de l'Eucharistie.

- III - Le CECEF, LIEU DE RENCONTRE

Le CECEF est donc un de ces lieux de rencontre entre des cultures et des compréhensions différentes de l'Eglise, de son unité et de son lien à la communion eucharistique. Elles s'interpellent, mais se respectent. Sur le sujet qui nous préoccupe, elles s'expriment ainsi :

3.1 Pour les Catholiques

La position catholique souligne le lien entre communion eucharistique et communion ecclésiale. Elle ne conçoit pas que la communion eucharistique puisse être isolée d'une adhésion à la doctrine eucharistique, et plus généralement à la foi, de l'Eglise qui la célèbre. C'est l'esprit de la note de la Commission épiscopale pour l'unité des chrétiens, publiée en mars 1983 (cf Directoire œcuménique, appendice, Cerf 1994). Cette note énumère en II 2, les conditions auxquelles une participation à l'eucharistie catholique est possible pour un autre baptisé. C'est une première approche. Une autre approche consiste à dire que les dons eucharistiques que nous recevons dans la communion sont, en quelque manière, les fruits de la prière eucharistique (le canon de la messe). Au cœur de cette prière, il y a l'épiclese et les paroles du Seigneur qui, dans la puissance de l'Esprit, font du pain et du vin, son Corps et son Sang. Cette prière se termine par l'Amen des fidèles, répondant à la triple formule « par lui avec lui et en lui ». Un chrétien qui peut répondre, en vérité, cet « Amen » à la prière eucharistique, est dans les dispositions de cœur et d'esprit pour recevoir le fruit de cette prière et il peut aussi dire, en vérité, « Amen » au prêtre qui lui présente « Le Corps du Christ » et signifier qu'il fait corps avec l'Eglise qui célèbre. Il convient donc que chacun examine ses dispositions spirituelles profondes à l'égard de la conception catholique de l'eucharistie.

Du point de vue catholique, c'est, en dernier ressort à l'évêque du lieu, serviteur et garant de la communion ecclésiale, d'apprécier l'accueil qu'il estime possible à l'eucharistie pour d'autres chrétiens, sur la base des critères indiqués ici. C'est donc vers lui qu'il faut se tourner à l'occasion de réunions de l'ACAT. Il faut rappeler que la difficulté de communier ensemble n'empêche pas, pour des chrétiens réunis au nom du Christ, une réelle communion entre eux et avec le Christ, (selon Mt 18,19), associée à une réelle efficacité de la prière. La difficulté de communier ensemble doit nous retourner les uns et les autres vers nos Eglises pour

les inviter à avancer vers une conception commune du repas du Seigneur, c'est d'abord là que l'effort doit porter. Le document de Foi et Constitution de 1982 (Baptême, Eucharistie, Ministère) fait des propositions en ce sens, de même que le texte des Dombes : Vers une même foi eucharistique 1971 spécialement les §§ II à V. En interpellant nos Eglises plutôt qu'en obtenant d'elles des dispositions particulières, nous ferons progresser la cause de l'unité que nous cherchons, pour qu'elle s'exprime enfin dans une réelle communion de cœur et d'autel.

3.2 Pour les Orthodoxes

L'Eucharistie est identique à l'Eglise, malgré les impressions que nous avons souvent que les sacrements sont plusieurs ou multiples. La théologie patristique ne connaît qu'un seul et unique mystère, le « Mystère de l'Eglise », l'Eglise fait l'Eucharistie et l'Eucharistie fait l'Eglise. L'Eucharistie se réalise en effet dans le cadre de ce Mystère-événement qui déploie sa réalisation/manifestation au sein de l'Eglise. Tous les sacrements donc se réalisent en elle, en son sein. La non-distinction ou non-distance entre Eglise et Eucharistie montre bien pourquoi les Chrétiens orthodoxes travaillent ardemment et en priorité dans le sens de la pleine unité ecclésiale, la pleine unité entre les Chrétiens « pour qu'ils soient un », l'Eucharistie étant le couronnement de cette vision.

L'Eucharistie devient alors le but ultime et l'aboutissement d'une telle perspective et pas le moyen pour arriver à ce que tous désirent, la pleine communion ecclésiale. Par conséquent, cette unité ecclésiale précède l'Eucharistie, mais l'Eucharistie ne peut en aucun cas précéder l'union ecclésiale de tous les chrétiens. D'ailleurs, la structure de la Divine Liturgie qu'elle soit de saint Basile de Césarée (4e siècle) ou de saint Jean Chrysostome (5e siècle) est telle qu'elle montre explicitement la voie, les étapes et la perspective, en indiquant qui peut recevoir l'Eucharistie-corps du Christ et qui ne le peut pas. Les catéchumènes participent à la première partie de la Liturgie, les fidèles restent pour la seconde au cours de laquelle est célébrée l'Eucharistie.

De plus, dans la perspective orthodoxe, chaque baptisé est appelé à croître pour dépasser l'état d'individu (= atome de l'humanité) et tendre vers l'état de personne (= être en communion par excellence), ce qui signifie devenir une « hypostase » de l'humanité, au sens d'atteindre « à la taille du Christ dans sa plénitude » (Eph. 4,13). Il en découle que l'on grandit en communion et que l'on n'est jamais séparé de la communauté où Dieu nous a placés. En d'autres termes, quand je communie, tout mon Eglise communie avec moi, car je suis appelé à être, en communion avec mes frères et sœurs, une « conscience » de l'Eglise tout entière. Voilà pourquoi, il n'y a, pour les orthodoxes, que « communion » ou « non-communion » et non pas « intercommunion » ce qui nous installerait dans nos schismes et stopperait le **Mouvement** œcuménique vers le

rétablissement d'une Eucharistie **une** avec confession de la foi apostolique une.

3.3 Pour les Protestants.

« Dans l'amour fraternel et la liberté que nous donne l'Évangile, nous pratiquons l'accueil mutuel à la Cène comme réponse à l'invitation du Seigneur et signe de notre communion en Christ ». Ainsi s'exprime la Charte de la Fédération Protestante de France (§1.2). Cette affirmation est reliée au rassemblement en vue du témoignage et à la reconnaissance comme centrale de l'annonce du salut par grâce, reçu par la foi seule. Cet accueil mutuel assume positivement la diversité des histoires, traditions, et sensibilités théologiques. Il « transgresse » le lien théologique traditionnel entre communion ecclésiale et communion eucharistique comme un geste d'espérance qui appelle nos Églises vers l'unité.

Pour la plupart des Églises membres de la FPF (tout au moins luthériennes, réformées, baptistes), cette pratique s'étend aux relations avec les Églises non protestantes, même lorsqu'il n'y a pas réciprocité : toute personne baptisée qui confesse que Jésus - Christ est le Seigneur est accueillie à sa table.

Les protestants savent que la réciprocité sera possible lorsque nous aurons résolu les délicates questions ecclésiologiques sur la présidence de l'Eucharistie, le mode de l'épiscopat et le lien communion eucharistique/communion ecclésiale. Ces questions elles-mêmes n'ont pas le même statut pour nos Églises.

Mais les protestants sont aussi sensibles au fait que l'Esprit Saint a parfois bousculé l'Église dans ses convictions et ses pratiques par des événements extérieurs, des « transgressions bénéfiques » un temps rejetées puis un jour reconnues. Le mouvement œcuménique, fruit de l'Esprit, en est un exemple.

Y a-t-il donc des ouvertures possibles ? Des « transgressions légitimes » ? Des situations qui nous font obligations ?

La seule réponse individualiste du protestant faisant fi des convictions de l'autre Église et participant à l'Eucharistie sous l'argument que sa seule conscience l'y autorise, est plus une provocation irrespectueuse qu'une solution, une ouverture ou une avancée. À plus forte raison lorsque ce protestant représente son Église.

Nous reconnaissons cependant que l'Église catholique ne fait pas fi de la conscience personnelle et au contraire y appelle. La thèse 8 de la conférence du Cardinal Kasper (« L'engagement œcuménique de l'Église catholique », donnée dans le cadre de l'AG de la FPF, Paris, 23 mars 2002) le relève, même si la participation à l'eucharistie autant que les critères de

discernement restent soumis en fin de compte au jugement prudent et personnalisé de l'autorité épiscopale locale garante de l'unité (de même, dans la « note de la Commission épiscopale pour l'unité des chrétiens aux prêtres et aux fidèles » de mars 1983, §2).

Est-il inconcevable que ces critères (par ailleurs forts restrictifs au regard de la foi protestante) soient élevés au rang de critères généraux et communs rendant possible un accueil eucharistique au nom de la réelle (bien qu'imparfaite) communion dans le baptême (Directoire Œcuménique § 129) ?

Tout en respectant la conviction catholique et orthodoxe qui ne peut en conscience franchir cette étape, beaucoup de protestants portent aujourd'hui cette question comme un petit pas possible vers la communion ecclésiale, un pas concret et pédagogique, évitant la confusion autant pour les protestants que pour les membres d'autres familles ecclésiales.

Dans cette direction, des pistes sont ouvertes par l'affirmation commune de Reuilly signée en 2001 entre Luthéro-réformés français et Anglicans, donc entre Eglises épiscopales et non épiscopales. Bien que la réconciliation totale des Eglises et des ministères suppose pour les Anglicans une étape ultérieure (avec la constitution d'un ministère réconcilié et commun dans la succession épiscopale historique), luthériens, réformés et anglicans reconnaissent la présence de l'Eglise de Jésus-Christ les uns chez les autres et ouvrent ainsi la possibilité de partager la célébration de la Parole ainsi qu'offrir et recevoir l'hospitalité eucharistique (Affirmation commune de Reuilly §26 p 20-21, Berger et Mages 1999). La célébration de la Cène ou de l'Eucharistie se fait dans la tradition de l'Eglise du ministre qui préside (avec participation possible du ministre de l'autre confession), dans le respect mutuel et le respect des éléments eucharistiques après la Cène. Elle doit tenir compte du consensus œcuménique grandissant en ce qui concerne la célébration de l'eucharistie (précisé dans la note du §IV de la déclaration). On prévient ainsi certaines « négligences » dans la célébration.

Ces accords offrent une voie possible de « consensus différencié » dans laquelle le protestantisme pourrait avancer avec d'autres confessions. Puisqu'une reconnaissance réciproque, au moins partielle, existe entre nos Eglises, il pourrait être possible d'avancer vers un accueil réciproque sous certaines conditions de respect mutuel.

« La Cène ou l'Eucharistie ne nous appartient pas ; comme sacrement - don de Dieu, elle nous donne l'unité en Christ et par conséquent les uns avec les autres ; nos divisions ecclésiales ne peuvent pas aller contre cela ; c'est le Christ seul qui préside, invite et fait notre unité dans la Cène ». Entre une telle position - représentative du protestantisme - et le respect d'autres familles confessionnelles pour lesquelles il n'y a d'accueil possible

que dans l'unité ecclésiale réalisée et visible, y a-t-il une position médiane qui ne soit ni un compromis diplomatique, ni le discernement d'une seule personne (fut-elle en charge du ministère d'unité), ni le résultat de la pression toujours aléatoire d'une situation particulière ; mais un signe mutuellement reconnu, annonciateur de l'unité en Christ du peuple de Dieu, une avancée spirituelle ?

La question reste aujourd'hui entière. Les Comités mixtes y travaillent.

Le sujet questionne aussi les protestants sur le sérieux avec lequel ils célèbrent et reçoivent le sacrement de la Cène.

CONCLUSION

La question que vous posez (que nous nous posons !) par souci du témoignage de l'Eglise est, pour tous, irritante parce qu'elle met le doigt sur la division des Eglises chrétiennes alors même que l'Eglise du Christ est une.

Votre texte « *En vue de l'accueil à la Table du Seigneur* » nous touche beaucoup, il représente un appel fervent. Cependant ni le CECEF ni aucune de nos Eglises ne peut aujourd'hui donner a priori à un mouvement une « autorisation globale de participation » à l'Eucharistie ou à la Cène.

L'Appel eucharistique s'adresse au peuple convoqué par le Christ. Dans ce peuple, chaque baptisé a son identité unique devant Dieu, comme membre du corps du Christ et non en tant que membre d'un organisme (par exemple l'ACAT ou tout autre groupe particulier).

Pour les protestants, c'est dans le mouvement de la célébration du culte que l'invitation est lancée, au nom du Christ, et chacun, en conscience, est appelé à répondre à la Parole de Dieu, visible et audible, qui l'appelle.

Pour les catholiques et les orthodoxes, c'est par l'adhésion sincère à la foi de l'Eglise, et dans le discernement épiscopal, que l'accession à l'Eucharistie est possible, là aussi pour chaque individu confessant la foi. En tenant compte des positions orthodoxe aussi bien que catholique, on comprendra que l'accès ou non à l'eucharistie ne puisse pas être traité globalement pour un groupe, car elle demeure toujours dépendante de la foi personnelle qui varie d'une personne à l'autre.

Nous vous sommes reconnaissants de nous rappeler « l'essentiel qui nous réunit », et de « ne pas faire dépendre de ce point l'avenir de [votre] vie œcuménique ».

Votre lettre d'envoi le dit aussi : « *la route est encore longue avant que nous puissions entrer dans une pleine communion* ».

Au CECEF, nous le mesurons souvent.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à vivre les uns avec les autres, parfois seulement les uns à côté des autres, alors le plus proche possible les uns des autres... en valorisant et en élargissant tout le consensus œcuménique, souvent mal connu et mal vécu encore par une grande partie du peuple de Dieu.

C'est dans cette démarche que le CECEF encourage fraternellement les membres de l'ACAT. Il saisit l'occasion de cette lettre pour leur renouveler toute l'estime qu'il porte au travail courageux qu'ils accomplissent pour que soient respectés les droits fondamentaux de tout homme.

Source(s) : FPF;FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE;
Date de parution : 19 juin 2002